

Pau, le 28 mai 2008

inspection académique
Pyrénées-Atlantiques



académie
Bordeaux

éducation
nationale



COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE COMITE PRECAIRES 64 21 MAI 2008

POLE VIE DE L'ÉLÈVE

Dossier suivi par :
Marie-Hélène e Cabau
Responsable de Pôle
Téléphone
05 59 82 22 00
Fax
05 59 27 25 80
Mél :
M-Helene.Cabau
@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne
64 038 Pau Cedex

Le Comité Précaires 64 a été reçu à sa demande le 21 mai 2008 par Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Responsable du Pôle Vie de l'Élève, sur des questions relatives au devenir des contrats aidés et à leur formation, sur les affectations des AVS i en 2008- 2009 et leur devenir à l'issue des 6 ans réglementaires de contrat.

Deux situations particulières ont été évoquées par le comité des précaires.

Monsieur le Secrétaire Général informe les participants à cette réunion que 50 postes supplémentaires d'EVS ont été sollicités pour l'accompagnement des élèves handicapés en 2008/2009 et que 3 nouveaux postes d'auxiliaires de vie scolaire collectif ont été attribués par le Rectorat, à la faveur de la création de 3 nouvelles UPI à la rentrée 2008.

L' avenir des EVS

Monsieur le Secrétaire Général informe que les supports budgétaires concernant l'accompagnement des enfants en situation de handicap, dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré sont maintenus jusqu'au 31 décembre 2008 ainsi que les supports concernant l'assistance administrative au directeurs d'école dans le 1^{er} degré.

Les supports relatifs aux autres fonctions devraient être reconduits pour moitié.

S'agissant du maintien des personnes, un rendez vous a été pris avec Madame la Directrice Déléguée de l'ANPE dans un souci d'information et de clarification.

Dans l'hypothèse où des personnes ne seraient pas reconduites le Comité des Précaires 64 demande qu'elles soient recrutées prioritairement sur les 50 nouveaux contrats.

Sur le principe, l'Inspection académique ne s'y oppose pas mais rappelle que ce dispositif est mis en place avec l'ANPE et donc tributaire des conditions d'éligibilité définies par le Ministère de l'Emploi.

Le comité demande si des chiffres ou des études existent sur la réinsertion professionnelle des EVS pendant et à l'issue de leur contrat.

Cette information sera demandée par les services de l'Inspection académique lors de la rencontre avec l'ANPE.

Enfin le comité précaire demande la pérennisation de ces emplois.

La formation des EVS

Madame la Responsable du Pôle Vie de l'Élève rappelle que deux groupes de formation à l'accompagnement des élèves handicapés ont été mis en place à Bayonne et Pau en avril 2008. Ces formations se sont déroulées sur trois jours chacune et ont accueilli 54 EVS

Ces derniers participent aussi , à leur demande, aux groupes d' échanges de pratiques destinés aux auxiliaires de vie scolaire.

Par ailleurs 13 EVS ont suivi une formation administrative.

Le comité précaires 64 demande quelle sortie de dispositif est prévue pour les EVS en fin de contrat. Le Secrétaire Général rappelle que cela relève en priorité de l'ANPE mais qu'il s'en inquiétera auprès de cet organisme.

Les AVS i

Le Comité demande si la formation avec l'ITS sera reconduite selon les mêmes modalités que les années antérieures.

Un partenariat avec l'IUFM est par ailleurs demandé pour la préparation du concours de professeur des écoles.

Le comité souhaite qu'une enquête soit faite en direction des AVS pour connaître leurs désirs en matière de formation.

Enfin la question du devenir des AVS, à l'issue des six ans réglementaires de contrat, est posée.

Le comité précaires 64 demande à être associé aux opérations d'affectation des AVSi. (associé à l'application des barèmes) Ils ont obtenus à cet effet l'autorisation des syndicats.

La réunion se conclut par l'**exposé de la situation de deux cas particuliers** pour lesquels le service chargé de la mise en place du dispositif va tenter de trouver des solutions adaptées.